

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 11 avril 2017
CO 052 DE

Page 1/2

Étaient présents : Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Gilles BEDER et Véronique LAMBERT (Vice-Présidents),
Jean-Baptiste BAUD, André VIONNET, Guy DAVID, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT, Martine PINGAT CHANEY, René MOLIN, Claire LUCAS VERNUS, Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Roland BERTHELIER, Patrice VILLALONGA, Denis BRENIAUX, Florent GAILLARD, Denis MOREL, Jean-Louis DUFOUR, Angélique NOROY, Marie-Christine CHAUVIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, Thierry GUINCHARD, Jean-Marie BAILLY, Valérie PAQUIEZ, François BOUVERET, Alain MURCIER, Jean-Pierre PETITGUYOT, Roger GROS, Laetitia DOS SANTOS, Pascale DROGREY, Jean-Baptiste MERILLOT, Bernard DODANE, Nelly BUYS, Marie-Ange CAPRON, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS, Catherine CATHENOZ, André JOURD'HUI, Danièle CARDON, Jacky REVERCHON, Sébastien JACQUES, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacques GUILLOT, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Christian PROST, Odile SIMON, Clément FORET, Gérard MATHIEU, Henri DORBON, Laurent MENETRIER, Jean BOYER.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Christine CHATEAU à Sylvie REGALDI, Cyril ACCARD GUILLOIS à Martine VUILLEMIN, Yves DECOTE à Alain CHOULOT, Bernard BRUNEL à Jean-François CETRE, Jean-Jacques DE VETTOR à Jean-François GAILLARD, Marie-Thérèse BROCARD à Claude ROMANET, Yann PINGUAND à Gilles BEDER, Adrien LAVIER à Christian PROST, Claudine ROUEFF à Valérie PAQUIEZ.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Jacques FAIVRE à Yvon PERSON, Jean-Christophe OUDET à Olivier FOURNIER, Bernard ONCLE à Marie-Odile FOYET.

Étaient Excusés : Rémy VIENNET, Philippe BRUNIAUX, Michel FRANCONY, André PROST, Gérard BOUDIER, Frédéric LAMBERT, Michel FEVRE, Jean-Luc BROCARD, Raphaël GAGNEUR, Philippe RIOU, Sylvain BENETRUY, Lucie DODANE, Michel BONTEMPS.

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 94
Présents : 69
Votants : 81

Secrétaire de séance : Monsieur Hubert DELACROIX

Convocation faite le : 4 avril 2017

Objet : Fixation des taux de fiscalité pour l'exercice 2017.

VU la note de synthèse n° 1/11.04.2017, élaborée en application de l'article L 2121-12 du CGCT, exposant notamment les données relatives à la fiscalité communautaire 2016 sur chacune des 3 communautés de communes fusionnées au 1^{er} janvier 2017 ;

VU l'avis favorable de la Commission Finances et Affaires Générales, en séances du 30 Mars et 4 avril 2017 ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur Alain CHOULOT, 3^{ème} Vice-Président Délégué aux Finances portant sur le panier fiscal de la Communauté de Communes pour l'année 2015 ;

CONSIDERANT que le projet de BP 2017 est établi selon proposition de la commission,

ENTENDU les différents éléments du débat et la présentation des supports ;

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 11 avril 2017
CO 052 DE (suite)

Page 2/2

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

1. FIXE les taux de fiscalité pour l'année 2017 comme suit :

- Taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : TMP de 20,89% avec lissage sur 2 ans
- Taux de Taxe d'Habitation (TH) : TMP de 10,94%
- Taux de Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) : TMP de 0,586 %
- Taux de Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) : TMP de 1,46%

2. FIXE le taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour l'année 2017 à 9,45 %.

3. PREND ACTE que le conseil devra délibérer dans les délais impartis notamment pour se prononcer sur les conditions d'harmonisation du régime des abattements à la Taxe d'Habitation, des exonérations et autres éléments en matière de fiscalité.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Pour le Président empêché, le 1^{er} Vice-Président

Jean François GAILLARD

